

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 08864

Numéro SIREN : 305 207 169

Nom ou dénomination : Orano Démantèlement

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2022 sous le numéro de dépôt 12940

ORANO DEMANTELEMENT

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ORANO DEMANTELEMENT
125 AVENUE DE PARIS
92320 CHÂTILLON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORANO DEMANTELEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la recommandation ANC 2013-02 portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi, décrit dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de cette recommandation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

- Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.7 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.
- Votre société constitue des provisions pour obligation de fin de cycle (PFC) et pour travaux restants à effectuer, tels que décrits dans la note 2.6.3 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des processus d'évaluation des provisions, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 24 806 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

ORANO DEMANTELEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Séverine Scheer



Orano Démantèlement

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exercice d'une durée de 12 mois)

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou des variations.

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT (1/2).....	5
COMPTE DE RESULTAT (2/2).....	6
1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS.....	7
1.1. Evènements marquants de l'exercice	7
1.1.1 Evolution de l'organisation juridique d'Orano Cycle	7
1.1.2 Impact de la crise sanitaire du Covid-19	8
1.2 Estimations et jugements.....	8
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels	9
2.2. Immobilisations financières	9
2.3. Stocks et en-cours	9
2.4. Créances et dettes.....	9
2.5. Comptes courants financiers.....	10
2.6. Provisions pour risques et charges	10
2.6.1. Autres provisions pour charges - Provisions pour travaux restants à effectuer.....	10
2.6.2. Avantages du personnel.....	10
2.6.3. Provisions pour opérations de fin de cycle	11
2.7. Chiffre d'affaires comptabilisé suivant la méthode de l'avancement	12
2.8. Résultat exceptionnel.....	12
2.9. Informations fiscales	12
2.10. Informations société tête de Groupe.....	12
3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES.....	13
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	13



5. NOTES SUR LE BILAN	14
5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles.....	15
5.3. Immobilisations financières	15
5.4. Dépréciations des immobilisations financières	16
5.5. Stocks.....	16
5.6. Etat des créances.....	17
5.7. Produits à recevoir	18
5.8. Composition du capital	18
5.9. Capitaux propres	19
5.10. Provisions pour risques et charges	19
5.11. Etat des dettes.....	22
5.12. Charges à payer	23
6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
6.1 Chiffre d'affaires.....	23
6.2 Charges de personnel.....	23
6.3 Dotations et reprises d'exploitation.....	24
6.4 Résultat financier	24
6.5 Résultat exceptionnel.....	25
6.6 Impôt sur les bénéfices	25
7. NOTE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	26
7.1. Direction de la société.....	26
7.2. Parties liées	26
7.3. Engagements hors bilan	26
7.4. Tableau des filiales et participations.....	27

**BILAN ACTIF**

	Note Annexe	2021			2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
<i>En milliers d'euros</i>					
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires		119	119		
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Total immobilisations incorporelles	5.1. & 5.2.	119	119		
Terrains		6		6	6
Constructions		13	13		
Inst. Techniques, matériel et outillage industriels		348	348		
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles					
Total immobilisations corporelles	5.1. & 5.2.	367	361	6	6
Participations		77 829	53 095	24 735	24 735
Créances rattachées à des participations					
Actifs financiers de couverture des OFC					
Prêts		3		3	6
Autres immobilisations financières		69		69	69
Total immobilisations financières	5.3. & 5.4.	77 901	53 095	24 806	24 810
Total actif immobilisé		78 387	53 575	24 812	24 816
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements		3 667	3 667		14
En-cours de production		198		198	1 156
Produits intermédiaires et finis					
Total stocks et en-cours	5.5.	3 865	3 667	198	1 170
Avances et acomptes versés sur commandes	5.6.	1 722		1 722	1 691
Créances clients et comptes rattachés		62 509	856	61 652	22 731
Autres créances		160 074		160 074	455 652
Total créances	5.6.	222 582	856	221 726	478 384
Disponibilités et comptes courants					128
Total trésorerie					128
Charges constatées d'avance		72		72	207
Total actif circulant		228 241	4 523	223 718	481 580
TOTAL GENERAL ACTIF		306 628	58 098	248 530	506 395



orano

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Capital social	5.8.	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale		1 000	1 000
Autres réserves		9 805	9 805
Report à nouveau		69 023	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		8 484	147 782
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total capitaux propres	5.9.	98 312	168 587
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		15 924	34 197
Provisions pour charges		22 862	116 698
Total provisions pour risques et charges	5.10.	38 786	150 895
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		62 701	85 984
Dettes fiscales et sociales		41 015	73 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			60
Autres dettes		565	19 875
Produits constatés d'avance		7 151	7 736
Total dettes	5.11.	111 432	186 913
TOTAL GENERAL PASSIF		248 530	506 395

**COMPTE DE RESULTAT (1/2)**

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Produits d'exploitation			
Ventes de produits			
Prestations de services		300 786	364 656
Chiffre d'affaires (1)	6.1.	300 786	364 656
Production stockée		-958	-448
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		435	32
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.3.	101 011	53 084
Transferts de charges		815	1 874
Autres produits		248	919
Total produits d'exploitation		402 337	420 118
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		11 048	23 293
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		-138	20 432
Autres achats et charges externes		228 751	261 772
Impôts taxes et versements assimilés		6 185	3 965
Salaires et traitements	6.2.	36 138	48 387
Charges sociales	6.2.	23 695	9 296
Dotations d'exploitation	6.3.	6 358	20 095
Autres charges		86 212	21 267
Total des charges d'exploitation		398 248	408 507
Résultat d'exploitation		4 089	11 611
Produits financiers			
De participations		765	30 271
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		500	
Autres intérêts et produits assimilés			139
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		19 762	3 046
Différences positives de change		4	53
Total des produits financiers		21 032	33 509
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		20 005	27 092
Intérêts et charges assimilées		532	895
Différences négatives de change		13	4
Total des charges financières		20 550	27 992
Résultat financier	6.4.	481	5 517
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		4 571	17 129
<i>(1) dont exportations directes</i>		387	8 392



COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		3 392	
Sur opérations en capital			921 844
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations			13 491 960
Transfert de charges			
Total des produits exceptionnels		3 392	14 413 804
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		75	
Sur opérations en capital			14 266 481
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total des charges exceptionnelles		75	14 266 481
Résultat exceptionnel	6.5.	3 316	147 323
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 105	377
Impôts sur les bénéfices	6.6.	-1 702	16 292
RESULTAT NET		8 484	147 782

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 248 530 KEUR et le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 8 484 KEUR. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Cette annexe comprend :

- Les faits marquants de l'exercice
- Les principes et méthodes comptables
- Les changements de méthodes comptables
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Les notes sur le bilan
- Les notes sur le compte de résultat
- Les informations complémentaires

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

1.1. Evènements marquants de l'exercice

1.1.1 Evolution de l'organisation juridique d'Orano Cycle

En 2020, l'entité juridique Orano Cycle a été scindée en trois sociétés distinctes pour mettre en cohérence les activités opérationnelles avec les entités juridiques qui les portent. L'opération a notamment consisté à apporter les activités portées par Orano Cycle de chimie et d'enrichissement d'Uranium à la société Orano Chimie Enrichissement (Orano CE) et les activités de recyclage à Orano Recyclage (Orano R). La société Orano Cycle a été renommée Orano Démantèlement et porte les activités de Démantèlement et Services aux installations nucléaires.

D'un point de vue juridique, les apports ont été placés sous le régime juridique des scissions visé aux articles L. 236-16 à L.236-21 du Code de commerce. En conséquence, ont été opérés au profit d'Orano CE et Orano R une transmission universelle de tous les droits, biens et obligations des activités chimie - enrichissement et recyclage d'Orano Cycle, comme stipulé dans les traités d'apports. La date d'effet juridique des opérations a été fixée au 31 décembre 2020 après avoir constaté la levée de toutes les conditions suspensives.

Au plan fiscal, les opérations ont été placées sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les bénéfices.

Les apports prenant effet au 1er janvier 2020 tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal, toutes les opérations accomplies entre cette date et la date de réalisation juridique sont présumées avoir été accomplies par les sociétés Orano CE et Orano Recyclage qui les ont reprises dans leurs états financiers.

En outre, afin de tenir compte des pertes estimées des branches d'activités chimie-enrichissement et recyclage d'Orano Cycle entre le 1er janvier et la date de réalisation au 31 décembre 2020, ODEM a apporté à Orano CE et Orano R un complément de compte courant de 565 MEUR. La contrepartie a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31.12.2020.



1.1.2 Impact de la crise sanitaire du Covid-19

Avec le prolongement de la crise sanitaire du Covid-19 au cours de l'année 2021, la société a mis en œuvre comme dans toutes les entités du groupe Orano un ensemble de mesures pour assurer à la fois la santé de ses employés et la continuité de ses activités, dans le respect des directives des autorités sanitaires nationales.

Les effets de la crise se sont traduits par une adaptation temporaire des activités de certains sites et par des coûts supplémentaires induits par les mesures de protection et de prévention de la pandémie (coûts liées à certaines mesures de sécurité et à l'achat de masques pour les personnels).

Les différentes mesures liées à la pandémie n'ont donné lieu à aucune résiliation de contrat, à aucune pénalité pour retard d'exécution et à aucun litige significatif avec des clients ou des fournisseurs.

1.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, la société doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui seront comptabilisés dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- Les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement (cf. 2.7. et 6.1.) : ces estimations sont réalisées par les équipes projet et revues par la direction conformément aux procédures du Groupe;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. 2.6.1. et 5.10.2.) ;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle, notamment :
 - Les devis prévisionnels de ces opérations,
 - Les taux d'inflation et d'actualisation,
 - L'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - Les filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - Les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- Les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels de la société ;
- Les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients et des autres débiteurs (cf. 2.4.).

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes sociaux de la société Orano Démantèlement est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels

Les actifs corporels et incorporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service. Les coûts d'emprunt relatifs aux investissements immobilisés sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

Ils sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants (amortissements linéaires ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Les autres immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

- Constructions : de 20 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements : de 10 à 20 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : entre 4 et 10 ans.

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'entend du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables et notamment les frais d'acquisition de titres.

A chaque clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique.

En fonction de l'activité sous-jacente des participations, la valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une évaluation du patrimoine (actif net comptable) ou à partir d'une analyse de la rentabilité de la participation.

La dépréciation est calculée en fonction de la quote-part de l'actif net détenu à la fin de l'exercice.

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

2.3. Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks et d'en-cours. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de recherche et de développement à la charge de la société ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours. En revanche, le coût des programmes de recherche et de développement financés par des clients participe à la valorisation des stocks et des en-cours, de même que l'amortissement des dépenses de développement immobilisées.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat sera signé ; dans le cas inverse, les coûts d'offre sont comptabilisés au compte de résultat.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.



2.5. Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers sont présentés au poste « autres créances » lorsqu'ils sont à l'actif. Dans le cas contraire, ils figurent au passif dans les « autres dettes ».

2.6. Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs, une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.6.1. Autres provisions pour charges - Provisions pour travaux restants à effectuer

Les autres provisions pour charges couvrent notamment un ensemble de charges futures à encourir au titre du traitement des déchets et autres opérations issues du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement sur des activités de traitement, conditionnement, transport et stockage définitif des déchets. Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat.

2.6.2. Avantages du personnel

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend soit de cotisations faites par le salarié (régimes dits à « cotisations définies »), soit d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes dits « à prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, la société comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départs, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sous déduction des actifs de couverture et des montants non reconnus (écarts actuariels et coûts des modifications de régime).

Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction :

- Soit des taux des emprunts obligataires de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la société émis par les entreprises de première catégorie,
- Soit des emprunts d'Etat de même durée et des primes de risque observées sur les émissions obligataires des entreprises industrielles et commerciales de première catégorie.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :



- Valeur actualisée de l'obligation à la date d'ouverture au titre des prestations définies,
- Juste valeur des actifs du régime à la date d'ouverture.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- La charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier;
- La charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

2.6.3. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- Les coûts de démantèlement
- Les coûts liés à la gestion long- terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage)

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique des dépenses prévisionnelles.

- Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Conformément à l'avis 2005-H du 6 décembre 2005 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière et non une dotation aux provisions.

- Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est fixé sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source taux UFR publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour les passifs assurantiels de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long terme.

- Traitement des changements d'hypothèses

L'impact des changements de devis est porté au résultat d'exploitation. Les impacts de changement de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché sont portés au résultat financier.

L'impact relatif au changement d'échéancier sera porté en résultat financier s'il n'est pas associé à un changement de devis.



2.7. Chiffre d'affaires comptabilisé suivant la méthode de l'avancement

Pour les contrats à long terme, la société applique la méthode de référence de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à l'avis 99.10 du Conseil National de la Comptabilité, et au règlement CRC 99.08.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, la méthode utilisée est celle de l'avancement par les coûts.

Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les produits sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus et recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue.

2.8. Résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels, par leur fréquence ou leur montant, ont été maintenus en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de la société ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel, ainsi que les opérations pour lesquelles le Plan Comptable Général a spécifiquement prévu la comptabilisation à ce niveau du compte de résultat (provisions réglementées, reprises de subventions d'équipement, résultats sur cessions d'actifs).

2.9. Informations fiscales

Intégration fiscale

En application de l'article 223A du Code Général des Impôts, Orano SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle et les filiales dont elle détient 95 % au moins du capital.

Autres informations fiscales

Selon l'article 39-1-2° du CGI, seuls sont déductibles du bénéfice imposable les amortissements dûment constatés en comptabilité. Or la fiscalité étant utilisée quelques fois à des fins de politique économique notamment pour l'incitation à l'investissement, les entreprises ont la possibilité de constater des amortissements non nécessaires sur le plan comptable.

2.10. Informations société tête de Groupe

Les comptes de la société sont intégrés, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Orano SA -330 956 871 RCS Nanterre - 125, avenue de Paris 92320 Châtillon.

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

En mai 2021, l'IASB a approuvé la décision de l'IFRIC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Les provisions pour les indemnités de fin de carrières ne sont plus reconnues dès l'entrée du salarié dans la société, mais en fonction de l'ancienneté et des plafonds figurant dans les conventions collectives et / ou les accords applicables. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

En novembre 2021, l'ANC a mis à jour sa recommandation ANC 2013-02 sur les comptes sociaux suite à l'adoption de cette réforme IFRIC en IFRS. La société a décidé d'aligner les comptes sociaux et les comptes IFRS en termes de méthode de calcul des indemnités de départ en retraite.

Le retraitement s'est traduit par une réduction des engagements pour les régimes concernés (cf. note 5.10.) en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (cf. note 5.9.), pour un montant de 1 241 KEUR.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs Brutes	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	Virt poste à poste	2021
<i>En milliers d'euros</i>						
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	5.1.1.	120		1		119
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Total immobilisations incorporelles		120		1		119
Immobilisations corporelles						
Terrains	5.1.2	6				6
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	5.1.3	13				13
- Constructions sur sol d'autrui						
- Constructions, installations générales, agencés						
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	5.1.4	348				348
- Actifs de démantèlement						
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencés, aménagés divers		1		1		
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Total immobilisations corporelles		368		1		367
TOTAL GENERAL		488		2		486

5.1.1. Ce poste comprend le logiciel pour l'exécution du contrat CEA Marcoule.

5.1.2. Ce poste comprend le terrain de Miramas.

5.1.3. Ce poste comprend le bâtiment Laboratoire de Pathologie Pulmonaire Expérimental (LLPE) sur la commune de Razès.

5.1.4. Ce poste comprend le matériel et l'outillage industriels du bâtiment LLPE et pour l'exécution du contrat CEA Marcoule.

**5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles**

	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	2021
<i>En milliers d'euros</i>					
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires		120		1	119
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Total immobilisations incorporelles		120		1	119
Immobilisations corporelles					
Terrains et aménagements					
Constructions :					
- Constructions sur sol propre		13			13
- Constructions sur sol d'autrui					
- Constructions, install. générales, agencements					
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :					
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels		348			348
- Actifs de démantèlement					
Autres immobilisations corporelles :					
- Inst. générales, agencements, aménag. divers		1		1	
- Matériel de transport					
- Matériel de bureau et informatique, mobilier					
- Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Total immobilisations corporelles		362		1	361
TOTAL GENERAL		482		2	480

5.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	2021
<i>En milliers d'euros</i>					
Participations	5.3.1.	61 829	16 000		77 829
Créances rattachées à des participations					
Actifs financiers de couverture des OFC					
Prêts		6		3	3
Autres immobilisations financières :					
- Créances de démantèlement					
- Actifs de démantèlement - Part Tiers					
- Divers immobilisations financières	5.3.2.	69			69
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		61 904	16 000	3	77 901

5.3.1. Le poste « augmentations » correspond à l'augmentation du capital de Orano GmbH en date du 26 janvier 2021.

Au 31.12.2021 Orano Démantèlement détient les participations d'Orano Démantèlement et Services, d'Orano GmbH, de SICN, de CNS et de SEPIS pour un total de 77 829 KEUR (cf. note 7.4.).

5.3.2. Au 31.12.2021 le poste divers immobilisations financières enregistre des dépôts de garanties versés.

5.4. Dépréciations des immobilisations financières

	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	2021
<i>En milliers d'euros</i>					
Participations T.I.A.P.	5.4.1.	37 095	16 000		53 095
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		37 095	16 000		53 095

5.4.1. Le poste « augmentations » enregistre la dépréciation des titres d'Orano GmbH.

5.5. Stocks

	Note Annexe	2021	2020
<i>En milliers d'euros</i>			
Matières premières et Dépréciations		3 667 -3 667 0	3 529 -3 514 14
En-cours de production Dépréciations	5.5.1.	198 198	1 156 1 156
Produits intermédiaires et finis Dépréciations			
TOTAL STOCKS NETS		198	1 170

5.5.1. Les en-cours de production concernent principalement des affaires avec Orano CE (Traitement des passifs de la conversion, déchets).

5.6. Etat des créances

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	Montant Brut	Echéances À un an au plus	Echéances À plus d'un an
Actif immobilisé :				
Prêts		3	1	2
Autres immobilisations financières :				
- Divers immobilisations financières (dépôt et cautionnement)		69		69
Total créances immobilisées		72	1	71
Actif circulant :				
Avances et acomptes versés s/commandes		1 722	1 722	
Clients douteux		936	936	
Autres créances Clients		61 572	61 572	
Personnel et comptes rattachés		545	545	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5	5	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- Taxe sur la valeur ajoutée		9 952	9 952	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		740	740	
- Etat divers				
Comptes courants groupe et associés	5.6.1.	145 558	136 142	9 416
Débiteurs divers et autres créances		3 274	3 274	
Total créances brutes actif circulant		224 305	214 889	9 416
Charges constatées d'avance		72	72	
TOTAL DES CREANCES BRUTES		224 448	214 961	9 487

5.6.1. Figurent à ce poste :

- A moins d'un an, les comptes courants financiers actifs vis-à-vis d'Orano SA pour 122 457 KEUR (Cf. 2.5) et des crédits d'impôts remboursables ;
- Les crédits d'impôts recherche générés au cours des exercices 2019 et 2021 pour 9 416 KEUR ont été positionnés à plus d'un an.

5.7. Produits à recevoir

Ce tableau indique le détail des produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif.

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Immobilisations financières			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	5.7.1.	31 104	5 760
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Débiteurs divers et autres créances	5.7.2.	2 702	983
Total créances actif circulant		33 806	6 742
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		33 806	6 742

5.7.1. Les clients et comptes rattachés comprennent, principalement, des factures à établir vis-à-vis de :

- Orano Chimie-Enrichissement pour 12 393 KEUR concernant divers projets de démantèlement et divers contrats relatifs aux traitements des déchets ;
- Orano Recyclage pour 14 555 KEUR concernant la refacturation des coûts des opérations fin de cycle, d'exploitation du silo 130, des contrats déchets et du projet Bitumes ;
- EDF pour 1 704 KEUR concernant le projet Valo des métaux ;
- CEA pour 1 324 KEUR concernant la convention indemnitaire.

5.7.2. Produit à recevoir de CARDIF relatif aux passifs sociaux.

5.8. Composition du capital

A la clôture de l'exercice le capital de la société s'établit à 10 000 000 euros.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Orano SA	1 EUR	10 000 000			10 000 000

5.9. Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2020	Affectation Résultat	Résultat de l'exercice	Augment.	Diminut.	2021
Capital souscrit		10 000					10 000
Primes liées au capital social							
Réserve légale		1 000					1 000
Autres Réserves		9 805					9 805
Report à nouveau	5.9.1.		67 782		1 241		69 023
Résultat de l'exercice		147 782	-147 782	8 484			8 484
Subventions d'invest. nettes							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.9.2	168 587	-80 000	8 484	1 241		98 312

5.9.1. Comme indiqué dans les changements de méthodes comptables (cf. note 3), le retraitement lié au mode de calcul des indemnités de fin de carrière a réduit le montant de ces engagements de 1 241 KEUR en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant (Voir notes 3. et 5.10.2).

5.9.2 La société a procédé à une distribution de dividende pour 80 000 KEUR à Orano SA.

5.10. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2020	Changement méthode	Augment.	Diminut.	2021
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges		1 324		266	217	1 373
Provisions pour pertes à terminaison		6 650			1 987	4 663
Autres provisions pour risques	5.10.1.	26 223		1 005	17 341	9 887
Total des provisions pour risques		34 197		1 271	19 544	15 924
Provisions pour charges						
Provisions pour retraites, et obligations similaires	5.10.2.	101 706	-1 241	4 615	95 020	10 060
Provisions pour plan de départs volontaires						
Provisions pour travaux restant à effectuer						
Provisions pour charges à encourir						
Provisions pour fin de cycle	5.10.3.	14 992		705	2 895	12 802
Autres provisions pour charges						
Total des provisions pour charges		116 698	-1 241	5 320	97 915	22 862
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		150 895	-1 241	6 591	117 459	38 786
Dont dotations et reprises, et désactualisation						
- d'exploitation				5 259	100 895	
- financières				1 332	16 564	
- exceptionnelles						

5.10.1 Les autres provisions pour risques correspondent pour l'essentiel :

- . Provisions pour travaux restant à effectuer (PTRE) pour 1 005 KEUR
- . Reprise provision pour situation nette négative d'Orano GmbH pour 16 450 KEUR.



5.10.2. Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

La société verse à ses salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés.

La société fait appel à un actuair e indépendant pour évaluer ses engagements chaque année. Ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Les actifs des contrats d'assurance ne peuvent être mobilisés que pour financer les dépenses des régimes couverts.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions sont les suivantes :

	2021	2020
Inflation	1,70%	1,30%
Taux d'actualisation	0,90%	0,45%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+0,5%	+ 0,5%

- Tables de mortalité utilisées
 - IFC, MDT : INSEE 2000-2002 H/F avec décalages d'âge
 - Préretraites, Retraites supp, Avantages viagers pour les retraités (médical, Mines) : TG H/F 2005
- Taux de sortie moyen de la Population active (hors régimes spéciaux)

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	3,00%	0,36%
30 à 39 ans	2,60%	0,26%
40 à 49 ans	1,21%	0,20%
50 à 54 ans	0,00%	0,16%
> 54 ans	0,00%	0,00%

- Hypothèse d'augmentation de salaire retenue nette d'inflation

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	1,00%	1,00%
30 à 39 ans	0,80%	0,50%
40 à 49 ans	0,30%	0,00%
50 à 54 ans	0,00%	0,00%
> 54 ans	0,00%	0,00%

- Analyse de la provision au bilan

Rapprochement avec le bilan (en milliers d'euros)	2021	2020
Total provisions pour retraites & assimilés	10 060	101 706
Indemnités de fin de carrière	-278	30 012
Retraites supplémentaires		
Préretraites	9 727	71 027
Frais Médicaux et Prévoyance		
Médailles du Travail	610	667

- Analyse du montant net comptabilisé

En milliers d'euros	IFC	Préretraite	Médailles du travail	Total
Dette actuarielle	37 627	88 702	610	126 939
Juste valeur des actifs de couverture	-25 759	-75 409		-101 168
Ecart actuariels non comptabilisés	-11 734	-13 605		-25 339
Coût des services passés non comptabilisés	-412	10 040		9 627
Montant net comptabilisé	-278	9 727	610	10 060

- Variation de la provision

En milliers d'euros	2021	2020
Solde à l'ouverture	101 706	830 074
Charge de l'exercice	4 501	-4 801
Cotisations et prestations payées (*)	-94 906	-4 151
Changement de méthode (**)	-1 241	
Cessations / Liquidation / Réductions de plan		-719 416
Solde à la clôture	10 060	101 706

(*) En 2021, la société a assuré auprès de l'assureur SOGECAP le financement des dépenses de certains passifs sociaux tels que les indemnités de fin de carrières (IFC) et les préretraites (CAFC et TB6) pour un montant global de 86 000 KEUR.

(**) Comme indiqué dans les changements de méthodes comptables (cf. note 3), le retraitement lié au mode de calcul des indemnités de fin de carrière a réduit le montant de ces engagements de 1 241 KEUR en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant.

- Analyse de la charge de l'exercice

	IFC	Préretaire	Médailles du travail	Total
Coût des services rendus de la période	1 347	955	21	2 324
Ajustement de réconciliation				
Charge de désactualisation	185	466		653
Rendement attendu des actifs de couverture		-114		-114
Amortissement des pertes ou gains actuariels	674	1 314	-48	1 941
Amortissement des coûts/(gains) modif. de régime	76	-379		-303
Total de la charge de l'exercice	2 282	2 243	-24	4 501

5.10.3. Le solde de la provision pour opérations de fin de cycle d'un montant de 12 802 KEUR (provisions hors champs d'application de la loi de 2006), couvre la dépollution des terrains du site de Miramas ainsi que le conditionnement des sources de Fanay et de Razès.

5.11. Etat des dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	Montant brut	Echéances À 1 an au plus	Echéances De 1 à 5 ans	Echéances À plus de 5 ans
Autres dettes					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		62 701	62 701		
Dettes fiscales et sociales :					
- Personnel et comptes rattachés	5.11.1.	18 627	12 630	5 996	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5.11.1.	11 383	8 585	2 798	
. Taxe sur la valeur ajoutée		9 501	9 501		
. Autres impôts et taxes		1 444	1 444		
. Impôts sur les bénéfices		60	60		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		565	565		
Total autres dettes		104 280	95 485	8 794	
Produits constatés d'avance		7 151	7 151		
TOTAL DES DETTES BRUTES		111 432	102 637	8 794	

5.11.1. Les dettes au personnel et organismes sociaux à plus d'un an, concernent la part des congés d'épargne temps transférés en congés anticipés de fin de carrière (CAFC). Le « CAFC » est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel de postes définis dans l'accord.



5.12. Charges à payer

Ce tableau indique le total des charges à payer inclus dans les différents postes du passif.

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 492	51 219
Dettes fiscales et sociales	27 404	44 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45	366
Total autres dettes	66 941	96 264
TOTAL DES CHARGES A PAYER	66 941	96 264

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2021 correspond, d'une part, à la facturation à Orano CE et Orano Recyclage des prestations de démantèlement des installations dont ils sont propriétaires, et d'autre part, aux prestations de démantèlement pour le compte du CEA sur le site de Marcoule.

6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à la clôture de l'exercice à 59 833 KEUR contre 57 683 KEUR au 31/12/2020.

Elles comprennent la mise en place en 2021 des actifs de couverture à hauteur de 6 874 KEUR dont un remboursement CARDIF pour 4 172 KEUR et 2 702 KEUR correspondant à un produit à recevoir (cf. 5.7.2).

Elles correspondent à un effectif moyen de 810 personnes qui est constitué de :

	2021	2020
Cadres & Ingénieurs	174	187
Agents de maîtrise et techniciens	616	667
Ouvriers	20	24
	810	878

Accords de participation

Les sociétés du groupe Orano ont signé le 31 mars 2017 un accord dérogatoire au régime général de la formule légale de participation. Cette nouvelle participation groupe est fixée à 3% du résultat opérationnel consolidé du groupe.

Au titre de cet accord, la charge de participation provisionnée à la clôture de l'exercice s'élève à 1 331 KEUR, dont 222 KEUR au titre du forfait social au taux de 20 %.

Accords d'intéressement

Au titre de cet accord, au 31 décembre 2021 une provision de 1 870 KEUR a été comptabilisée.

6.3 Dotations et reprises d'exploitation

En milliers d'euros	Note Annexe	Dotations		Reprises	
		2021	2020	2021	2020
Amortissements					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			233		
Actifs de démantèlement			14		
Total des amortissements			247		
Dépréciations et provisions					
Immobilisations corporelles & Incorp.					
Actif circulant	6.3.1.	1 099	27	116	20 436
Total dépréciations		1 099	27	116	20 436
Total Provisions pour risques et charges	6.3.2.	5 259	19 821	100 895	32 649
TOTAL DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		6 358	20 095	101 011	53 084

6.3.1. Ce poste correspond principalement à la dotation pour dépréciations des créances clients pour 856 KEUR.

6.3.2. Les reprises nettes de provisions pour risques et charges pour 95 636 KEUR comprennent, principalement :

- Une reprise nette de 1 987 KEUR (Dotations 0 KEUR ; Reprises 1 987 KEUR) au titre des pertes à terminaison ;
- Des reprises nettes pour 90 944 KEUR (Dotations 3 962 KEUR ; Reprises 94 906 KEUR) au titre de l'ensemble des passifs sociaux dont 86 000 KEUR au titre de l'externalisation des passifs sociaux. L'analyse de cette reprise est en lien avec la charge d'égale montant comptabilisée au poste « Autres charges » ;
- Des reprises nettes de 2 869 KEUR (Dotations 26 KEUR ; Reprises 2 895 KEUR) au titre de l'exécution des travaux de fin de cycle.

6.4 Résultat financier

Le résultat net financier de 481 KEUR intègre les éléments ci-dessous.

En milliers d'euros	Note annexe	2021	2020
Dividendes sur titres de participation			
Orano NPS			27 262
Orano DS			1 867
CNS		765	1 142
SEPIS		500	
Total dividendes sur titres de participation		1 265	30 271
Dotations / reprises			
Dotations / reprises pour situation nette négative filiales	6.4.1.	16 450	-19 648
Dépréciation titres participation	6.4.2.	-16 000	-3 619
Désactualisation des provisions pour retraite		-539	-806
Changement de taux sur provisions de fin de cycle		-154	26
Total Dotations / reprises		-243	-24 047
Charges nettes d'intérêts			
Désactualisation nette des provisions de fin de cycle		-525	-357
Autres		-16	-350
Total charges nettes d'intérêts		-541	-707
Total		481	5 517

6.4.1. Ce poste enregistre la reprise nette de provision pour situation nette négative d'Orano GmbH.

6.4.2. Dépréciation des titres d'Orano GmbH.



6.5 Résultat exceptionnel

Le résultat net exceptionnel de 3 316 KEUR comprend principalement :

- La convention indemnitaire avec le CEA pour 3 392 KEUR ;
- La fermeture de l'établissement stable à l'étranger Kazakh pour 73 KEUR.

6.6 Impôt sur les bénéfices

• Impôts sur les sociétés exigibles

Orano Démantèlement fait partie du groupe fiscal intégré constitué en application des dispositions des articles 223A et suivants, du code général des impôts (C.G.I) par la société Orano SA depuis le 1er janvier 2018.

Le résultat fiscal de l'exercice relevant de l'impôt sur les sociétés au taux normal est déficitaire de 89 343 KEUR.

Le produit d'impôt constaté sur l'exercice d'un montant de 1 702 KEUR correspond au crédit d'impôt recherche.

• Situation fiscale latente

La société ne comptabilisant pas les impôts différés dans les comptes sociaux, une information est donnée sur les effets futurs de l'impôt sur les sociétés provenant de différences entre le régime fiscal et le traitement comptable des charges et produits.

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt			
Provisions réglementées			
Subventions d'investissements			
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt			
Total passif d'impôt futur (1)			
Bases d'allègement de la dette future d'impôt			
Pertes potentielles sur contrat à long terme		4 663	6 650
Provisions pour retraites et obligations similaires		9 536	101 125
Autres risques et charges provisionnés		9 997	13 329
Charges à payer			156
Ecart d'évaluation positif des actifs financiers dédiés aux OFC			
Autres produits taxés d'avance			
Déficits reportables hors période intégration			
Déficits reportables période intégration		89 343	
Total bases allègement de la dette future d'impôt		113 539	121 260
Total actif d'impôt futur (1)		32 254	34 446
SITUATION FISCALE NETTE		-32 254	-34 446
(1) Taux d'impôt	6.6.1	28.41%	28.41%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés,		27.50%	27.50%
Contribution sociale sur l'impôt		3.30%	3.30%

6.6.1. Les taux d'impôts sur les sociétés prennent en compte les dispositions de la loi de finances pour 2020 qui a modifié la trajectoire de baisse du taux d'IS, qui est la suivante :

- 2021 : 27,5%, et 3,30% de contribution exceptionnelle,
- 2022 : 25%, et 3,30% de contribution exceptionnelle.

7. NOTE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1. Direction de la société

Par une décision de l'Assemblée Générale en date du 10 mai 2021 et sur proposition de son Conseil d'Administration en date du 22 mars 2021, la forme sociale de la Société a été transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS).

Cette transformation a mis fin à l'instance du Conseil d'Administration propre aux sociétés anonymes ainsi qu'aux mandats de tous les administrateurs et dirigeants. Le mandat des Commissaires aux comptes n'a pas été impacté par cette transformation.

M. Philippe KNOCHE et M. Alain VANDERCRUYSSSEN ont été nommés le 10 mai 2021, respectivement, Président de la Société et Directeur Général.

7.2. Parties liées

La société entretient des relations significatives avec les entreprises contrôlées par l'Etat français, et notamment :

- Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA sur le site de Marcoule ;
- Les transactions avec l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'ANDRA de la Manche et de l'Aube.

7.3. Engagements hors bilan

Conformément aux dispositions de l'article art. L 232-1 I du Code de Commerce, il n'existe pas, au 31 décembre 2021, de cautionnements, aval et garanties données par la Société et aucune sûreté n'a consentie.

7.4. Tableau des filiales et participations

Orano Démantèlement

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (C.com.Art. L233-15)

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS au 31 Décembre 2021

	Quote-part du capital détenu	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés lors de l'exercice
	en %	Milliers de devises	Milliers de devises	Milliers d'euros Brute	Milliers d'euros Nette	Milliers d'euros	Milliers d'euros	Milliers de devises	Milliers de devises	Milliers d'euros
A - Filiales (plus de 50% de capital détenu par Orano Démantèlement)										
CNS	EUR	51	6 573	1 469	3 457	3 457	-	-	(7)	765
SICN	EUR	100	750	(107)	33 737	8 667	-	604	4 580	-
Orano GmbH	EUR	100	500	2 310	28 025	0	-	587	(29 746)	-
SEFIS	EUR	100	8	990	8	8	-	-	131	500
B - Participations (de 10% à 50% du capital détenu par Orano Démantèlement)										
Orano DS	EUR	47	7 259	11 984	12 603	12 603	-	-	357 477	2 252

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (plus de 10% du capital détenu par Orano Démantèlement) (y compris I-A et I-B)

	Filiales (+50%)		Participations (de 10 à 50%)	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- valeurs brutes	37 202	28 025	12 603	-
- valeurs nettes	12 132	-	12 603	-
Valeurs des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	1 265	-	-	-

Orano Démantèlement

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros

Siège social : 125 avenue de Paris – 92320 Châtillon

305 207 169 RCS Nanterre

Extrait certifié conforme



Le Secrétaire

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 10 MAI 2022

[Extrait]

L'an deux mille vingt-deux,
Le 10 mai,

La société Orano, société anonyme au capital de 132 076 389 euros, dont le siège social est situé 125 avenue de Paris, 92320 Châtillon, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 330 956 871, (ci-après l' « **Associé Unique** »), **Représentée par Monsieur Yann GUILBAUD, Directeur Juridique du Groupe Orano, dûment habilité aux fins des présentes par un pouvoir émis en sa faveur le 1^{er} novembre 2019,**

Après avoir désigné Mme Sylvie OZANNE aux fins d'assurer les fonctions de Secrétaire, habilitée à certifier conformes les copies ou extraits du procès-verbal issu des décisions à venir,

Convoquée par Monsieur Philippe KNOCHE, Président de la société,

[.../...]

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021,

prend acte du changement de méthode comptable prévu par la recommandation ANC 2013-02 du 5 novembre 2021 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages, ayant pour conséquence une variation de + 1 241 000,00 euros du compte « report à nouveau » qui est ainsi porté à 69 023 223,20 euros.

approuve lesdits comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître **un bénéfice de 8 483 943,00 euros.**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de l'absence, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Associé Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice8 483 943,00 euros
 - « Report à nouveau »69 023 223,20 euros
- Montant distribuable 77 507 166,20 euros**

Affectation :

- Distribution d'un dividende de25 000 000,00 euros
- Affectation du solde au compte « report à nouveau ».....52 507 166,20 euros

La mise en paiement du dividende interviendra le 30 juin 2022.

En outre, conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes total	Dividende par action
2020	80 000 000 euros	8,00 euros
2019	0	0
2018	0	0

Cette résolution est adoptée.

[.../...]

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal des présentes décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité, de dépôt et autres prévus par la législation en vigueur.

Cette résolution est adoptée.

[.../...]

ORANO DEMANTELEMENT

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ORANO DEMANTELEMENT
125 AVENUE DE PARIS
92320 CHÂTILLON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORANO DEMANTELEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la recommandation ANC 2013-02 portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi, décrit dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application de cette recommandation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

- Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2.7 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.
- Votre société constitue des provisions pour obligation de fin de cycle (PFC) et pour travaux restants à effectuer, tels que décrits dans la note 2.6.3 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des processus d'évaluation des provisions, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 24 806 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

ORANO DEMANTELEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Séverine Scheer



Orano Démantèlement

COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2021

(Exercice d'une durée de 12 mois)

NB : Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart d'une unité au niveau des totaux ou des variations.

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT (1/2)	5
COMPTE DE RESULTAT (2/2)	6
1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS	7
1.1. Evènements marquants de l'exercice	7
1.1.1 Evolution de l'organisation juridique d'Orano Cycle	7
1.1.2 Impact de la crise sanitaire du Covid-19	8
1.2 Estimations et jugements.....	8
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels	9
2.2. Immobilisations financières	9
2.3. Stocks et en-cours	9
2.4. Créances et dettes.....	9
2.5. Comptes courants financiers.....	10
2.6. Provisions pour risques et charges	10
2.6.1. Autres provisions pour charges - Provisions pour travaux restants à effectuer.....	10
2.6.2. Avantages du personnel.....	10
2.6.3. Provisions pour opérations de fin de cycle	11
2.7. Chiffre d'affaires comptabilisé suivant la méthode de l'avancement	12
2.8. Résultat exceptionnel.....	12
2.9. Informations fiscales	12
2.10. Informations société tête de Groupe.....	12
3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	13
4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	13



5. NOTES SUR LE BILAN	14
5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles.....	14
5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles.....	15
5.3. Immobilisations financières	15
5.4. Dépréciations des immobilisations financières	16
5.5. Stocks.....	16
5.6. Etat des créances.....	17
5.7. Produits à recevoir	18
5.8. Composition du capital	18
5.9. Capitaux propres	19
5.10. Provisions pour risques et charges	19
5.11. Etat des dettes.....	22
5.12. Charges à payer	23
6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	23
6.1 Chiffre d'affaires.....	23
6.2 Charges de personnel.....	23
6.3 Dotations et reprises d'exploitation.....	24
6.4 Résultat financier	24
6.5 Résultat exceptionnel.....	25
6.6 Impôt sur les bénéfices	25
7. NOTE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	26
7.1. Direction de la société.....	26
7.2. Parties liées	26
7.3. Engagements hors bilan	26
7.4. Tableau des filiales et participations.....	27

**BILAN ACTIF**

	Note Annexe	2021			2020
		Brut	Amortissements & Dépréciations	Net	Net
<i>En milliers d'euros</i>					
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires		119	119		
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Total immobilisations incorporelles	5.1. & 5.2.	119	119		
Terrains		6		6	6
Constructions		13	13		
Inst. Techniques, matériel et outillage industriels		348	348		
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles					
Total immobilisations corporelles	5.1. & 5.2.	367	361	6	6
Participations		77 829	53 095	24 735	24 735
Créances rattachées à des participations					
Actifs financiers de couverture des OFC					
Prêts		3		3	6
Autres immobilisations financières		69		69	69
Total immobilisations financières	5.3. & 5.4.	77 901	53 095	24 806	24 810
Total actif immobilisé		78 387	53 575	24 812	24 816
Actif circulant					
Matières premières et approvisionnements		3 667	3 667		14
En-cours de production		198		198	1 156
Produits intermédiaires et finis					
Total stocks et en-cours	5.5.	3 865	3 667	198	1 170
Avances et acomptes versés sur commandes	5.6.	1 722		1 722	1 691
Créances clients et comptes rattachés		62 509	856	61 652	22 731
Autres créances		160 074		160 074	455 652
Total créances	5.6.	222 582	856	221 726	478 384
Disponibilités et comptes courants					128
Total trésorerie					128
Charges constatées d'avance		72		72	207
Total actif circulant		228 241	4 523	223 718	481 580
TOTAL GENERAL ACTIF		306 628	58 098	248 530	506 395



orano

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Capital social	5.8.	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Réserve légale		1 000	1 000
Autres réserves		9 805	9 805
Report à nouveau		69 023	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		8 484	147 782
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total capitaux propres	5.9.	98 312	168 587
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		15 924	34 197
Provisions pour charges		22 862	116 698
Total provisions pour risques et charges	5.10.	38 786	150 895
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		62 701	85 984
Dettes fiscales et sociales		41 015	73 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			60
Autres dettes		565	19 875
Produits constatés d'avance		7 151	7 736
Total dettes	5.11.	111 432	186 913
TOTAL GENERAL PASSIF		248 530	506 395

**COMPTE DE RESULTAT (1/2)**

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Produits d'exploitation			
Ventes de produits			
Prestations de services		300 786	364 656
Chiffre d'affaires (1)	6.1.	300 786	364 656
Production stockée		-958	-448
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		435	32
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations	6.3.	101 011	53 084
Transferts de charges		815	1 874
Autres produits		248	919
Total produits d'exploitation		402 337	420 118
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		11 048	23 293
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		-138	20 432
Autres achats et charges externes		228 751	261 772
Impôts taxes et versements assimilés		6 185	3 965
Salaires et traitements	6.2.	36 138	48 387
Charges sociales	6.2.	23 695	9 296
Dotations d'exploitation	6.3.	6 358	20 095
Autres charges		86 212	21 267
Total des charges d'exploitation		398 248	408 507
Résultat d'exploitation		4 089	11 611
Produits financiers			
De participations		765	30 271
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		500	
Autres intérêts et produits assimilés			139
Reprises sur provisions, amortissements et dépréciations		19 762	3 046
Différences positives de change		4	53
Total des produits financiers		21 032	33 509
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		20 005	27 092
Intérêts et charges assimilées		532	895
Différences négatives de change		13	4
Total des charges financières		20 550	27 992
Résultat financier	6.4.	481	5 517
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		4 571	17 129
<i>(1) dont exportations directes</i>		387	8 392



COMPTE DE RESULTAT (2/2)

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		3 392	
Sur opérations en capital			921 844
Reprises sur provisions, amortissements, dépréciations			13 491 960
Transfert de charges			
Total des produits exceptionnels		3 392	14 413 804
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		75	
Sur opérations en capital			14 266 481
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total des charges exceptionnelles		75	14 266 481
Résultat exceptionnel	6.5.	3 316	147 323
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 105	377
Impôts sur les bénéfices	6.6.	-1 702	16 292
RESULTAT NET		8 484	147 782

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe complète le bilan de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 248 530 KEUR et le compte de résultat qui dégage un bénéfice de 8 484 KEUR. L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Cette annexe comprend :

- Les faits marquants de l'exercice
- Les principes et méthodes comptables
- Les changements de méthodes comptables
- Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- Les notes sur le bilan
- Les notes sur le compte de résultat
- Les informations complémentaires

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Président.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE, ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

1.1. Evènements marquants de l'exercice

1.1.1 Evolution de l'organisation juridique d'Orano Cycle

En 2020, l'entité juridique Orano Cycle a été scindée en trois sociétés distinctes pour mettre en cohérence les activités opérationnelles avec les entités juridiques qui les portent. L'opération a notamment consisté à apporter les activités portées par Orano Cycle de chimie et d'enrichissement d'Uranium à la société Orano Chimie Enrichissement (Orano CE) et les activités de recyclage à Orano Recyclage (Orano R). La société Orano Cycle a été renommée Orano Démantèlement et porte les activités de Démantèlement et Services aux installations nucléaires.

D'un point de vue juridique, les apports ont été placés sous le régime juridique des scissions visé aux articles L. 236-16 à L.236-21 du Code de commerce. En conséquence, ont été opérés au profit d'Orano CE et Orano R une transmission universelle de tous les droits, biens et obligations des activités chimie - enrichissement et recyclage d'Orano Cycle, comme stipulé dans les traités d'apports. La date d'effet juridique des opérations a été fixée au 31 décembre 2020 après avoir constaté la levée de toutes les conditions suspensives.

Au plan fiscal, les opérations ont été placées sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les bénéfices.

Les apports prenant effet au 1er janvier 2020 tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal, toutes les opérations accomplies entre cette date et la date de réalisation juridique sont présumées avoir été accomplies par les sociétés Orano CE et Orano Recyclage qui les ont reprises dans leurs états financiers.

En outre, afin de tenir compte des pertes estimées des branches d'activités chimie-enrichissement et recyclage d'Orano Cycle entre le 1er janvier et la date de réalisation au 31 décembre 2020, ODEM a apporté à Orano CE et Orano R un complément de compte courant de 565 MEUR. La contrepartie a été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31.12.2020.



1.1.2 Impact de la crise sanitaire du Covid-19

Avec le prolongement de la crise sanitaire du Covid-19 au cours de l'année 2021, la société a mis en œuvre comme dans toutes les entités du groupe Orano un ensemble de mesures pour assurer à la fois la santé de ses employés et la continuité de ses activités, dans le respect des directives des autorités sanitaires nationales.

Les effets de la crise se sont traduits par une adaptation temporaire des activités de certains sites et par des coûts supplémentaires induits par les mesures de protection et de prévention de la pandémie (coûts liées à certaines mesures de sécurité et à l'achat de masques pour les personnels).

Les différentes mesures liées à la pandémie n'ont donné lieu à aucune résiliation de contrat, à aucune pénalité pour retard d'exécution et à aucun litige significatif avec des clients ou des fournisseurs.

1.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, la société doit procéder à des estimations, faire des hypothèses et recourir à des jugements qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La société revoit ses estimations et jugements de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui seront comptabilisés dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles, notamment dans les domaines suivants :

- Les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement (cf. 2.7. et 6.1.) : ces estimations sont réalisées par les équipes projet et revues par la direction conformément aux procédures du Groupe;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs (cf. 2.6.1. et 5.10.2.) ;
- L'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle, notamment :
 - Les devis prévisionnels de ces opérations,
 - Les taux d'inflation et d'actualisation,
 - L'échéancier prévisionnel des dépenses,
 - Les filières de traitement et d'évacuation des déchets et de leur disponibilité,
 - Les exigences de sûreté et évolutions réglementaires ;
- Les estimations et jugements relatifs à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels de la société ;
- Les estimations et jugements relatifs à la recouvrabilité des créances clients et des autres débiteurs (cf. 2.4.).

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'arrêté des comptes sociaux de la société Orano Démantèlement est établi conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016. Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



2.1. Evaluation des actifs corporels et incorporels

Les actifs corporels et incorporels sont évalués à leur coût de revient (coût d'acquisition ou de production) incluant les dépenses de mise en service. Les coûts d'emprunt relatifs aux investissements immobilisés sont inclus dans le coût de revient de ces actifs.

Ils sont amortis selon le mode estimé le plus représentatif de la dépréciation économique des biens, suivant la méthode des composants (amortissements linéaires ou en fonction des unités de production) ; chaque composant est amorti sur la durée d'utilisation qui lui est propre. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Les autres immobilisations sont amorties selon les durées suivantes :

- Constructions : de 20 ans ;
- Installations générales, agencements et aménagements : de 10 à 20 ans ;
- Autres immobilisations corporelles : entre 4 et 10 ans.

2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent à l'actif du bilan à leur valeur d'apport ou au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition s'entend du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables et notamment les frais d'acquisition de titres.

A chaque clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité, appréciée titre par titre, devient inférieure à leur coût historique.

En fonction de l'activité sous-jacente des participations, la valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une évaluation du patrimoine (actif net comptable) ou à partir d'une analyse de la rentabilité de la participation.

La dépréciation est calculée en fonction de la quote-part de l'actif net détenu à la fin de l'exercice.

Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

2.3. Stocks et en-cours

Les stocks et les en-cours sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux. La méthode de valorisation utilisée est celle du « Premier entré, premier sorti » (FIFO), ou celle du « Coût unitaire moyen pondéré », suivant les catégories de stocks et d'en-cours. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur nette probable de réalisation d'un stock ou d'un en-cours est inférieure à son coût.

Les charges financières et les frais de recherche et de développement à la charge de la société ne sont pas pris en compte dans la valorisation des stocks et des en-cours. En revanche, le coût des programmes de recherche et de développement financés par des clients participe à la valorisation des stocks et des en-cours, de même que l'amortissement des dépenses de développement immobilisées.

Les coûts encourus en vue d'obtenir un contrat avec un client (« coûts d'offre ») sont comptabilisés en en-cours lorsqu'il existe une probabilité élevée à la date d'arrêté des comptes que le contrat sera signé ; dans le cas inverse, les coûts d'offre sont comptabilisés au compte de résultat.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.



2.5. Comptes courants financiers

Les comptes courants financiers sont présentés au poste « autres créances » lorsqu'ils sont à l'actif. Dans le cas contraire, ils figurent au passif dans les « autres dettes ».

2.6. Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 relatif aux passifs, une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite, et doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue après la date de clôture. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision.

Les provisions pour restructurations sont constituées lorsque la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

2.6.1. Autres provisions pour charges - Provisions pour travaux restants à effectuer

Les autres provisions pour charges couvrent notamment un ensemble de charges futures à encourir au titre du traitement des déchets et autres opérations issues du cycle d'exploitation. Les travaux portent essentiellement sur des activités de traitement, conditionnement, transport et stockage définitif des déchets. Les changements d'hypothèses relatifs aux changements de devis, de taux d'actualisation et d'inflation et d'échéanciers sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat.

2.6.2. Avantages du personnel

Les prestations servies dans les avantages postérieurs à l'emploi sont distinguées selon que le niveau des prestations dépend soit de cotisations faites par le salarié (régimes dits à « cotisations définies »), soit d'un niveau d'engagement défini par l'entreprise (régimes dits « à prestations définies »).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies, la société comptabilise la totalité du montant de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, médailles du travail, prévoyance et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, sous déduction des actifs de couverture et des montants non reconnus (écarts actuariels et coûts des modifications de régime).

Les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées : selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction :

- Soit des taux des emprunts obligataires de durée équivalente à celle des passifs sociaux de la société émis par les entreprises de première catégorie,
- Soit des emprunts d'Etat de même durée et des primes de risque observées sur les émissions obligataires des entreprises industrielles et commerciales de première catégorie.

Les écarts actuariels (variation de l'engagement et des actifs financiers due aux changements d'hypothèses et écarts d'expérience) sont étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour la partie excédant de plus de 10 % la plus grande des valeurs suivantes :



- Valeur actualisée de l'obligation à la date d'ouverture au titre des prestations définies,
- Juste valeur des actifs du régime à la date d'ouverture.

Les coûts des modifications de régime sont étalés sur la période d'acquisition des droits.

Les coûts relatifs aux avantages du personnel (retraites et autres avantages similaires), sont scindés en deux catégories :

- La charge de désactualisation de la provision, nette du rendement des actifs de couverture, est portée en résultat financier;
- La charge correspondant au coût des services rendus, l'amortissement des services passés et l'amortissement des écarts actuariels, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

2.6.3. Provisions pour opérations de fin de cycle

Les provisions pour opérations de fin de cycle couvrent :

- Les coûts de démantèlement
- Les coûts liés à la gestion long- terme des déchets radioactifs (entreposage, transport et stockage)

A la clôture, ces coûts sont ajustés aux conditions économiques existantes et positionnés par échéance de décaissement afin d'être actualisés à partir du taux d'inflation et du taux d'actualisation correspondant à la chronique des dépenses prévisionnelles.

- Traitement des charges de désactualisation

La provision est désactualisée à la fin de chaque exercice : la désactualisation représente l'augmentation de la provision due au passage du temps. Conformément à l'avis 2005-H du 6 décembre 2005 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, cette augmentation a pour contrepartie un compte de charge financière et non une dotation aux provisions.

- Taux d'inflation et d'actualisation pris en compte pour l'actualisation des opérations de fin de cycle

Le taux d'inflation est fixé en cohérence avec les anticipations d'inflation à long terme dans la zone Euro et en tenant compte de l'objectif de la Banque Centrale Européenne.

Le taux d'actualisation est fixé sur la base des conditions de marché à la date de clôture, ainsi que des caractéristiques propres au passif. Le taux est ainsi déterminé à partir d'une courbe de taux sans risque France à la clôture, prolongée pour les maturités non liquides par un taux d'équilibre à long terme (source taux UFR publié par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pour les passifs assurantiels de très long terme, présentant des décaissements au-delà des horizons de marché), à laquelle est ajouté un spread d'obligations d'entreprises de qualité investissement ainsi qu'une prime d'illiquidité. Sur la base des flux de décaissements attendus, un taux unique équivalent est déduit de la courbe des taux ainsi construite.

La révision du taux d'actualisation est ainsi fonction des taux de marché et des évolutions structurelles de l'économie conduisant à des changements durables à moyen et long terme.

- Traitement des changements d'hypothèses

L'impact des changements de devis est porté au résultat d'exploitation. Les impacts de changement de taux d'actualisation et d'inflation liés aux évolutions des conditions de marché sont portés au résultat financier.

L'impact relatif au changement d'échéancier sera porté en résultat financier s'il n'est pas associé à un changement de devis.



2.7. Chiffre d'affaires comptabilisé suivant la méthode de l'avancement

Pour les contrats à long terme, la société applique la méthode de référence de la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement, conformément à l'avis 99.10 du Conseil National de la Comptabilité, et au règlement CRC 99.08.

En application de cette méthode, le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont reconnus au fur et à mesure de l'avancement ; suivant la nature des contrats et leur complexité, la méthode utilisée est celle de l'avancement par les coûts.

Selon la méthode de l'avancement par les coûts, le pourcentage d'avancement est le rapport entre les coûts encourus (coûts des travaux ou services réalisés et validés à la clôture des comptes) et les coûts totaux prévisionnels du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une perte à terminaison est constatée immédiatement en résultat sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement, et fait l'objet d'une provision.

Lorsque le résultat à terminaison d'un contrat ne peut être estimé de façon fiable, les coûts sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et les produits sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus et recouvrables. En cas de perte à terminaison, cette approche n'exclut pas de comptabiliser intégralement en charges la perte attendue.

2.8. Résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels, par leur fréquence ou leur montant, ont été maintenus en résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de la société ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel, ainsi que les opérations pour lesquelles le Plan Comptable Général a spécifiquement prévu la comptabilisation à ce niveau du compte de résultat (provisions réglementées, reprises de subventions d'équipement, résultats sur cessions d'actifs).

2.9. Informations fiscales

Intégration fiscale

En application de l'article 223A du Code Général des Impôts, Orano SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur l'ensemble des résultats du groupe formé par elle et les filiales dont elle détient 95 % au moins du capital.

Autres informations fiscales

Selon l'article 39-1-2° du CGI, seuls sont déductibles du bénéfice imposable les amortissements dûment constatés en comptabilité. Or la fiscalité étant utilisée quelques fois à des fins de politique économique notamment pour l'incitation à l'investissement, les entreprises ont la possibilité de constater des amortissements non nécessaires sur le plan comptable.

2.10. Informations société tête de Groupe

Les comptes de la société sont intégrés, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société Orano SA -330 956 871 RCS Nanterre - 125, avenue de Paris 92320 Châtillon.

3. CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

En mai 2021, l'IASB a approuvé la décision de l'IFRIC portant sur l'attribution des droits des régimes pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi. Les provisions pour les indemnités de fin de carrières ne sont plus reconnues dès l'entrée du salarié dans la société, mais en fonction de l'ancienneté et des plafonds figurant dans les conventions collectives et / ou les accords applicables. Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, le plafonnement des droits prévus dans les conventions collectives est pris en compte dans le rythme de comptabilisation des engagements.

En novembre 2021, l'ANC a mis à jour sa recommandation ANC 2013-02 sur les comptes sociaux suite à l'adoption de cette réforme IFRIC en IFRS. La société a décidé d'aligner les comptes sociaux et les comptes IFRS en termes de méthode de calcul des indemnités de départ en retraite.

Le retraitement s'est traduit par une réduction des engagements pour les régimes concernés (cf. note 5.10.) en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres (cf. note 5.9.), pour un montant de 1 241 KEUR.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

5. NOTES SUR LE BILAN

5.1. Valeurs brutes des Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs Brutes	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	Virt poste à poste	2021
<i>En milliers d'euros</i>						
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets et droits similaires	5.1.1.	120		1		119
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Total immobilisations incorporelles		120		1		119
Immobilisations corporelles						
Terrains	5.1.2	6				6
Constructions :						
- Constructions sur sol propre	5.1.3	13				13
- Constructions sur sol d'autrui						
- Constructions, installations générales, agencés						
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :						
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels	5.1.4	348				348
- Actifs de démantèlement						
Autres immobilisations corporelles :						
- Inst. générales, agencés, aménagés divers		1		1		
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier						
- Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Total immobilisations corporelles		368		1		367
TOTAL GENERAL		488		2		486

5.1.1. Ce poste comprend le logiciel pour l'exécution du contrat CEA Marcoule.

5.1.2. Ce poste comprend le terrain de Miramas.

5.1.3. Ce poste comprend le bâtiment Laboratoire de Pathologie Pulmonaire Expérimental (LLPE) sur la commune de Razès.

5.1.4. Ce poste comprend le matériel et l'outillage industriels du bâtiment LLPE et pour l'exécution du contrat CEA Marcoule.



5.2. Amortissements & dépréciations des Immobilisations incorporelles et corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	2021
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets et droits similaires		120		1	119
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Total immobilisations incorporelles		120		1	119
Immobilisations corporelles					
Terrains et aménagements					
Constructions :					
- Constructions sur sol propre		13			13
- Constructions sur sol d'autrui					
- Constructions, install. générales, agencements					
Inst. techniques, matériel et outillage industriels :					
- Inst. techniques, matériel et outillage industriels		348			348
- Actifs de démantèlement					
Autres immobilisations corporelles :					
- Inst. générales, agencements, aménag. divers		1		1	
- Matériel de transport					
- Matériel de bureau et informatique, mobilier					
- Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Total immobilisations corporelles		362		1	361
TOTAL GENERAL		482		2	480

5.3. Immobilisations financières

<i>Valeurs brutes</i>	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	2021
<i>En milliers d'euros</i>					
Participations	5.3.1.	61 829	16 000		77 829
Créances rattachées à des participations					
Actifs financiers de couverture des OFC					
Prêts		6		3	3
Autres immobilisations financières :					
- Créances de démantèlement					
- Actifs de démantèlement - Part Tiers					
- Divers immobilisations financières	5.3.2.	69			69
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		61 904	16 000	3	77 901

5.3.1. Le poste « augmentations » correspond à l'augmentation du capital de Orano GmbH en date du 26 janvier 2021.

Au 31.12.2021 Orano Démantèlement détient les participations d'Orano Démantèlement et Services, d'Orano GmbH, de SICN, de CNS et de SEPIS pour un total de 77 829 KEUR (cf. note 7.4.).

5.3.2. Au 31.12.2021 le poste divers immobilisations financières enregistre des dépôts de garanties versés.

5.4. Dépréciations des immobilisations financières

	Note Annexe	2020	Augment.	Diminut.	2021
<i>En milliers d'euros</i>					
Participations T.I.A.P.	5.4.1.	37 095	16 000		53 095
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		37 095	16 000		53 095

5.4.1. Le poste « augmentations » enregistre la dépréciation des titres d'Orano GmbH.

5.5. Stocks

	Note Annexe	2021	2020
<i>En milliers d'euros</i>			
Matières premières et Dépréciations		3 667 -3 667 0	3 529 -3 514 14
En-cours de production Dépréciations	5.5.1.	198 198	1 156 1 156
Produits intermédiaires et finis Dépréciations			
TOTAL STOCKS NETS		198	1 170

5.5.1. Les en-cours de production concernent principalement des affaires avec Orano CE (Traitement des passifs de la conversion, déchets).

5.6. Etat des créances

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	Montant Brut	Echéances À un an au plus	Echéances À plus d'un an
Actif immobilisé :				
Prêts		3	1	2
Autres immobilisations financières :				
- Divers immobilisations financières (dépôt et cautionnement)		69		69
Total créances immobilisées		72	1	71
Actif circulant :				
Avances et acomptes versés s/commandes		1 722	1 722	
Clients douteux		936	936	
Autres créances Clients		61 572	61 572	
Personnel et comptes rattachés		545	545	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5	5	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfiques				
- Taxe sur la valeur ajoutée		9 952	9 952	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		740	740	
- Etat divers				
Comptes courants groupe et associés	5.6.1.	145 558	136 142	9 416
Débiteurs divers et autres créances		3 274	3 274	
Total créances brutes actif circulant		224 305	214 889	9 416
Charges constatées d'avance		72	72	
TOTAL DES CREANCES BRUTES		224 448	214 961	9 487

5.6.1. Figurent à ce poste :

- A moins d'un an, les comptes courants financiers actifs vis-à-vis d'Orano SA pour 122 457 KEUR (Cf. 2.5) et des crédits d'impôts remboursables ;
- Les crédits d'impôts recherche générés au cours des exercices 2019 et 2021 pour 9 416 KEUR ont été positionnés à plus d'un an.



5.7. Produits à recevoir

Ce tableau indique le détail des produits à recevoir inclus dans les différents postes de l'actif.

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Immobilisations financières			
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Total immobilisations financières			
Créances de l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	5.7.1.	31 104	5 760
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Débiteurs divers et autres créances	5.7.2.	2 702	983
Total créances actif circulant		33 806	6 742
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR		33 806	6 742

5.7.1. Les clients et comptes rattachés comprennent, principalement, des factures à établir vis-à-vis de :

- Orano Chimie-Enrichissement pour 12 393 KEUR concernant divers projets de démantèlement et divers contrats relatifs aux traitements des déchets ;
- Orano Recyclage pour 14 555 KEUR concernant la refacturation des coûts des opérations fin de cycle, d'exploitation du silo 130, des contrats déchets et du projet Bitumes ;
- EDF pour 1 704 KEUR concernant le projet Valo des métaux ;
- CEA pour 1 324 KEUR concernant la convention indemnitaire.

5.7.2. Produit à recevoir de CARDIF relatif aux passifs sociaux.

5.8. Composition du capital

A la clôture de l'exercice le capital de la société s'établit à 10 000 000 euros.

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Orano SA	1 EUR	10 000 000			10 000 000



5.9. Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2020	Affectation Résultat	Résultat de l'exercice	Augment.	Diminut.	2021
Capital souscrit		10 000					10 000
Primes liées au capital social							
Réserve légale		1 000					1 000
Autres Réserves		9 805					9 805
Report à nouveau	5.9.1.		67 782		1 241		69 023
Résultat de l'exercice		147 782	-147 782	8 484			8 484
Subventions d'invest. nettes							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.9.2	168 587	-80 000	8 484	1 241		98 312

5.9.1. Comme indiqué dans les changements de méthodes comptables (cf. note 3), le retraitement lié au mode de calcul des indemnités de fin de carrière a réduit le montant de ces engagements de 1 241 KEUR en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant (Voir notes 3. et 5.10.2).

5.9.2 La société a procédé à une distribution de dividende pour 80 000 KEUR à Orano SA.

5.10. Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2020	Changement méthode	Augment.	Diminut.	2021
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges		1 324		266	217	1 373
Provisions pour pertes à terminaison		6 650			1 987	4 663
Autres provisions pour risques	5.10.1.	26 223		1 005	17 341	9 887
Total des provisions pour risques		34 197		1 271	19 544	15 924
Provisions pour charges						
Provisions pour retraites, et obligations similaires	5.10.2.	101 706	-1 241	4 615	95 020	10 060
Provisions pour plan de départs volontaires						
Provisions pour travaux restant à effectuer						
Provisions pour charges à encourir						
Provisions pour fin de cycle	5.10.3.	14 992		705	2 895	12 802
Autres provisions pour charges						
Total des provisions pour charges		116 698	-1 241	5 320	97 915	22 862
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		150 895	-1 241	6 591	117 459	38 786
Dont dotations et reprises, et désactualisation						
- d'exploitation				5 259	100 895	
- financières				1 332	16 564	
- exceptionnelles						

5.10.1 Les autres provisions pour risques correspondent pour l'essentiel :

- . Provisions pour travaux restant à effectuer (PTRE) pour 1 005 KEUR
- . Reprise provision pour situation nette négative d'Orano GmbH pour 16 450 KEUR.



5.10.2. Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

La société verse à ses salariés qui partent à la retraite une indemnité de fin de carrière. Par ailleurs, elles versent des médailles du travail, des rentes de préretraite, et des compléments de retraite garantissant des ressources contractuelles à certains salariés.

La société fait appel à un actuair e indépendant pour évaluer ses engagements chaque année. Ces engagements sont couverts pour tout ou partie par des contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances ou de fonds de pension. Dans ce cas, les engagements et les actifs en couverture sont évalués de manière indépendante.

La différence entre l'engagement et la juste valeur des actifs de couverture fait ressortir une insuffisance ou un excédent de financement. En cas d'insuffisance, une provision est enregistrée. En cas d'excédent, un actif est constaté (sous réserve de conditions particulières).

Les actifs des contrats d'assurance ne peuvent être mobilisés que pour financer les dépenses des régimes couverts.

- Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions sont les suivantes :

	2021	2020
Inflation	1,70%	1,30%
Taux d'actualisation	0,90%	0,45%
Revalorisation du Plafond de la Sécurité Sociale (net d'inflation)	+0,5%	+ 0,5%

- Tables de mortalité utilisées
 - IFC, MDT : INSEE 2000-2002 H/F avec décalages d'âge
 - Préretraites, Retraites supp, Avantages viagers pour les retraités (médical, Mines) : TG H/F 2005
- Taux de sortie moyen de la Population active (hors régimes spéciaux)

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	3,00%	0,36%
30 à 39 ans	2,60%	0,26%
40 à 49 ans	1,21%	0,20%
50 à 54 ans	0,00%	0,16%
> 54 ans	0,00%	0,00%

- Hypothèse d'augmentation de salaire retenue nette d'inflation

	Cadres	Non cadres
< 30 ans	1,00%	1,00%
30 à 39 ans	0,80%	0,50%
40 à 49 ans	0,30%	0,00%
50 à 54 ans	0,00%	0,00%
> 54 ans	0,00%	0,00%

- Analyse de la provision au bilan

Rapprochement avec le bilan (en milliers d'euros)	2021	2020
Total provisions pour retraites & assimilés	10 060	101 706
Indemnités de fin de carrière	-278	30 012
Retraites supplémentaires		
Préretraites	9 727	71 027
Frais Médicaux et Prévoyance		
Médailles du Travail	610	667

- Analyse du montant net comptabilisé

En milliers d'euros	IFC	Préretraite	Médailles du travail	Total
Dette actuarielle	37 627	88 702	610	126 939
Juste valeur des actifs de couverture	-25 759	-75 409		-101 168
Ecart actuariels non comptabilisés	-11 734	-13 605		-25 339
Coût des services passés non comptabilisés	-412	10 040		9 627
Montant net comptabilisé	-278	9 727	610	10 060

- Variation de la provision

En milliers d'euros	2021	2020
Solde à l'ouverture	101 706	830 074
Charge de l'exercice	4 501	-4 801
Cotisations et prestations payées (*)	-94 906	-4 151
Changement de méthode (**)	-1 241	
Cessations / Liquidation / Réductions de plan		-719 416
Solde à la clôture	10 060	101 706

(*) En 2021, la société a assuré auprès de l'assureur SOGECAP le financement des dépenses de certains passifs sociaux tels que les indemnités de fin de carrières (IFC) et les préretraites (CAFC et TB6) pour un montant global de 86 000 KEUR.

(**) Comme indiqué dans les changements de méthodes comptables (cf. note 3), le retraitement lié au mode de calcul des indemnités de fin de carrière a réduit le montant de ces engagements de 1 241 KEUR en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres du même montant.

- Analyse de la charge de l'exercice

	IFC	Préretaire	Médailles du travail	Total
Coût des services rendus de la période	1 347	955	21	2 324
Ajustement de réconciliation				
Charge de désactualisation	185	466		653
Rendement attendu des actifs de couverture		-114		-114
Amortissement des pertes ou gains actuariels	674	1 314	-48	1 941
Amortissement des coûts/(gains) modif. de régime	76	-379		-303
Total de la charge de l'exercice	2 282	2 243	-24	4 501

5.10.3. Le solde de la provision pour opérations de fin de cycle d'un montant de 12 802 KEUR (provisions hors champs d'application de la loi de 2006), couvre la dépollution des terrains du site de Miramas ainsi que le conditionnement des sources de Fanay et de Razès.

5.11. Etat des dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	Montant brut	Echéances À 1 an au plus	Echéances De 1 à 5 ans	Echéances À plus de 5 ans
Autres dettes					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		62 701	62 701		
Dettes fiscales et sociales :					
- Personnel et comptes rattachés	5.11.1.	18 627	12 630	5 996	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5.11.1.	11 383	8 585	2 798	
. Taxe sur la valeur ajoutée		9 501	9 501		
. Autres impôts et taxes		1 444	1 444		
. Impôts sur les bénéfices		60	60		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes		565	565		
Total autres dettes		104 280	95 485	8 794	
Produits constatés d'avance		7 151	7 151		
TOTAL DES DETTES BRUTES		111 432	102 637	8 794	

5.11.1. Les dettes au personnel et organismes sociaux à plus d'un an, concernent la part des congés d'épargne temps transférés en congés anticipés de fin de carrière (CAFC). Le « CAFC » est un régime d'anticipation de fin de carrière de type compte épargne temps (CET) avec abondement de l'employeur, à destination du personnel de postes définis dans l'accord.



5.12. Charges à payer

Ce tableau indique le total des charges à payer inclus dans les différents postes du passif.

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Autres dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 492	51 219
Dettes fiscales et sociales	27 404	44 680
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45	366
Total autres dettes	66 941	96 264
TOTAL DES CHARGES A PAYER	66 941	96 264

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2021 correspond, d'une part, à la facturation à Orano CE et Orano Recyclage des prestations de démantèlement des installations dont ils sont propriétaires, et d'autre part, aux prestations de démantèlement pour le compte du CEA sur le site de Marcoule.

6.2 Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à la clôture de l'exercice à 59 833 KEUR contre 57 683 KEUR au 31/12/2020.

Elles comprennent la mise en place en 2021 des actifs de couverture à hauteur de 6 874 KEUR dont un remboursement CARDIF pour 4 172 KEUR et 2 702 KEUR correspondant à un produit à recevoir (cf. 5.7.2).

Elles correspondent à un effectif moyen de 810 personnes qui est constitué de :

	2021	2020
Cadres & Ingénieurs	174	187
Agents de maîtrise et techniciens	616	667
Ouvriers	20	24
	810	878

Accords de participation

Les sociétés du groupe Orano ont signé le 31 mars 2017 un accord dérogatoire au régime général de la formule légale de participation. Cette nouvelle participation groupe est fixée à 3% du résultat opérationnel consolidé du groupe.

Au titre de cet accord, la charge de participation provisionnée à la clôture de l'exercice s'élève à 1 331 KEUR, dont 222 KEUR au titre du forfait social au taux de 20 %.

Accords d'intéressement

Au titre de cet accord, au 31 décembre 2021 une provision de 1 870 KEUR a été comptabilisée.

6.3 Dotations et reprises d'exploitation

En milliers d'euros	Note Annexe	Dotations		Reprises	
		2021	2020	2021	2020
Amortissements					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			233		
Actifs de démantèlement			14		
Total des amortissements			247		
Dépréciations et provisions					
Immobilisations corporelles & Incorp.					
Actif circulant	6.3.1.	1 099	27	116	20 436
Total dépréciations		1 099	27	116	20 436
Total Provisions pour risques et charges	6.3.2.	5 259	19 821	100 895	32 649
TOTAL DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		6 358	20 095	101 011	53 084

6.3.1. Ce poste correspond principalement à la dotation pour dépréciations des créances clients pour 856 KEUR.

6.3.2. Les reprises nettes de provisions pour risques et charges pour 95 636 KEUR comprennent, principalement :

- Une reprise nette de 1 987 KEUR (Dotations 0 KEUR ; Reprises 1 987 KEUR) au titre des pertes à terminaison ;
- Des reprises nettes pour 90 944 KEUR (Dotations 3 962 KEUR ; Reprises 94 906 KEUR) au titre de l'ensemble des passifs sociaux dont 86 000 KEUR au titre de l'externalisation des passifs sociaux. L'analyse de cette reprise est en lien avec la charge d'égale montant comptabilisée au poste « Autres charges » ;
- Des reprises nettes de 2 869 KEUR (Dotations 26 KEUR ; Reprises 2 895 KEUR) au titre de l'exécution des travaux de fin de cycle.

6.4 Résultat financier

Le résultat net financier de 481 KEUR intègre les éléments ci-dessous.

En milliers d'euros	Note annexe	2021	2020
Dividendes sur titres de participation			
Orano NPS			27 262
Orano DS			1 867
CNS		765	1 142
SEPIS		500	
Total dividendes sur titres de participation		1 265	30 271
Dotations / reprises			
Dotations / reprises pour situation nette négative filiales	6.4.1.	16 450	-19 648
Dépréciation titres participation	6.4.2.	-16 000	-3 619
Désactualisation des provisions pour retraite		-539	-806
Changement de taux sur provisions de fin de cycle		-154	26
Total Dotations / reprises		-243	-24 047
Charges nettes d'intérêts			
Désactualisation nette des provisions de fin de cycle		-525	-357
Autres		-16	-350
Total charges nettes d'intérêts		-541	-707
Total		481	5 517

6.4.1. Ce poste enregistre la reprise nette de provision pour situation nette négative d'Orano GmbH.

6.4.2. Dépréciation des titres d'Orano GmbH.



6.5 Résultat exceptionnel

Le résultat net exceptionnel de 3 316 KEUR comprend principalement :

- La convention indemnitaire avec le CEA pour 3 392 KEUR ;
- La fermeture de l'établissement stable à l'étranger Kazakh pour 73 KEUR.

6.6 Impôt sur les bénéfices

• Impôts sur les sociétés exigibles

Orano Démantèlement fait partie du groupe fiscal intégré constitué en application des dispositions des articles 223A et suivants, du code général des impôts (C.G.I) par la société Orano SA depuis le 1er janvier 2018.

Le résultat fiscal de l'exercice relevant de l'impôt sur les sociétés au taux normal est déficitaire de 89 343 KEUR.

Le produit d'impôt constaté sur l'exercice d'un montant de 1 702 KEUR correspond au crédit d'impôt recherche.

• Situation fiscale latente

La société ne comptabilisant pas les impôts différés dans les comptes sociaux, une information est donnée sur les effets futurs de l'impôt sur les sociétés provenant de différences entre le régime fiscal et le traitement comptable des charges et produits.

<i>En milliers d'euros</i>	Note Annexe	2021	2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt			
Provisions réglementées			
Subventions d'investissements			
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt			
Total passif d'impôt futur (1)			
Bases d'allègement de la dette future d'impôt			
Pertes potentielles sur contrat à long terme		4 663	6 650
Provisions pour retraites et obligations similaires		9 536	101 125
Autres risques et charges provisionnés		9 997	13 329
Charges à payer			156
Ecart d'évaluation positif des actifs financiers dédiés aux OFC			
Autres produits taxés d'avance			
Déficits reportables hors période intégration			
Déficits reportables période intégration		89 343	
Total bases allègement de la dette future d'impôt		113 539	121 260
Total actif d'impôt futur (1)		32 254	34 446
SITUATION FISCALE NETTE		-32 254	-34 446
(1) Taux d'impôt	6.6.1	28.41%	28.41%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés,		27.50%	27.50%
Contribution sociale sur l'impôt		3.30%	3.30%

6.6.1. Les taux d'impôts sur les sociétés prennent en compte les dispositions de la loi de finances pour 2020 qui a modifié la trajectoire de baisse du taux d'IS, qui est la suivante :

- 2021 : 27,5%, et 3,30% de contribution exceptionnelle,
- 2022 : 25%, et 3,30% de contribution exceptionnelle.

7. NOTE INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1. Direction de la société

Par une décision de l'Assemblée Générale en date du 10 mai 2021 et sur proposition de son Conseil d'Administration en date du 22 mars 2021, la forme sociale de la Société a été transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS).

Cette transformation a mis fin à l'instance du Conseil d'Administration propre aux sociétés anonymes ainsi qu'aux mandats de tous les administrateurs et dirigeants. Le mandat des Commissaires aux comptes n'a pas été impacté par cette transformation.

M. Philippe KNOCHE et M. Alain VANDERCROYSEN ont été nommés le 10 mai 2021, respectivement, Président de la Société et Directeur Général.

7.2. Parties liées

La société entretient des relations significatives avec les entreprises contrôlées par l'Etat français, et notamment :

- Les transactions avec le CEA concernent la réalisation de travaux de démantèlement des installations nucléaires du CEA sur le site de Marcoule ;
- Les transactions avec l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets radioactifs) concernent la gestion, l'exploitation et la surveillance des centres de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activités sur les centres de l'ANDRA de la Manche et de l'Aube.

7.3. Engagements hors bilan

Conformément aux dispositions de l'article art. L 232-1 I du Code de Commerce, il n'existe pas, au 31 décembre 2021, de cautionnements, aval et garanties données par la Société et aucune sûreté n'a consentie.

7.4. Tableau des filiales et participations

Orano Démantèlement

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (C.com.Art. L233-15)

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR LES PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS au 31 Décembre 2021

	Quote-part du capital détenu	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés lors de l'exercice
	en %	Milliers de devises	Milliers de devises	Milliers d'euros Brute	Milliers d'euros Nette	Milliers d'euros	Milliers d'euros	Milliers de devises	Milliers de devises	Milliers d'euros
A - Filiales (plus de 50% de capital détenu par Orano Démantèlement)										
CNS	EUR	51	6 573	1 469	3 457	3 457	-	-	(7)	765
SICN	EUR	100	750	(107)	33 737	8 667	-	604	4 580	-
Orano GmbH	EUR	100	500	2 310	28 025	0	-	587	(29 746)	-
SEFIS	EUR	100	8	990	8	8	-	-	131	500
B - Participations (de 10% à 50% du capital détenu par Orano Démantèlement)										
Orano DS	EUR	47	7 259	11 984	12 603	12 603	-	-	357 477	2 252

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (plus de 10% du capital détenu par Orano Démantèlement) (y compris I-A et I-B)

	Filiales (+50%)		Participations (de 10 à 50%)	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- valeurs brutes	37 202	28 025	12 603	-
- valeurs nettes	12 132	-	12 603	-
Valeurs des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	1 265	-	-	-